



Changement de travail

Par Jiidii30

Bonsoir,

Ça va faire presque 8 ans que je travaille pour mon employeur, mais pour divers raisons, je souhaite partir dans un autre domaine.

Comment dois-je m'y prendre?

On m'a conseillé de ne pas démissionner mais de faire une rupture conventionnelle. Tous cela est nouveau pour moi et je ne m'y retrouve pas.

J'aimerais savoir ce qui est le mieux à faire ? Avantages et inconvénients?

Merci

Par janus2

Bonjour,

La rupture conventionnelle est une procédure amiable qui suppose l'accord des parties. L'employeur n'a donc aucune obligation de l'accepter d'autant qu'il vous doit alors une indemnité qui ne peut être inférieure à l'indemnité de licenciement. Vous pouvez toujours en parler avec lui, mais s'il refuse, il ne vous restera que la démission.

Par Henriri

Hello !

Jiidii, mon avis par rapport à votre questionnement : commencez par analyser le marché du travail dans "l'autre domaine" où vous souhaitez trouver du travail et évaluez vos chances d'y trouver rapidement un emploi selon vos compétences professionnelles*.

* êtes-vous armé pour travailler dans "l'autre domaine" ?

Si vous estimez votre projet très favorable vous pourrez alors "dévoiler" une demande de rupture conventionnelle à votre employeur. Si vous l'obtenez vous pourrez quitter votre entreprise et chercher un nouveau travail sereinement (puisque vous pourrez passer par une phase de chômage). S'il refuse, votre situation dans l'entreprise deviendra probablement très inconfortable (votre patron sachant qu'il ne peut plus vraiment compter sur vous), mais cette période ne devrait pas durer puisque vous aurez estimé pouvoir trouver votre nouveau travail rapidement.

Si vous estimez votre projet peu favorable, cherchez le nouvel emploi souhaité sans en parler à votre employeur et donnez votre démission quand vous en aurez trouvé un de manière certaine. Tenez compte alors du préavis que vous devrez respecter chez votre employeur actuel avant de commencer votre autre emploi.

A+

Par kang74

Bonjour

Vous pouvez sécuriser votre projet de reconversion en rencontrant un conseiller d'évolution professionnel .

Cela vous permettra des financements pour une /des formations, de justement pouvoir analyser les besoins (recrutement, création d'entreprise) et surtout cela vous permettra de démissionner et d'être indemnisé par les ARE.

[url=https://demission-reconversion.gouv.fr/]https://demission-reconversion.gouv.fr/[/url]